

Image not found or type unknown



comment ne pas perdre mes heures

Par **tinola**, le **22/11/2023** à **21:37**

je suis auxiliaire de vie , cdi 130 h par mois, salaire lissée sur 12 mois, je demissionne et 2 mois de preavis a effectuer, sur mon dernier mois mon employeur me retire des clients reguliers sous pretexte que sur l annualisation je suis créditeur de plus 70h,pour donner mes clients a une collegue , rnrna t il le droit de faire cela, sachant que j ai encore 1 mois de preavis a faire, et que je me retrouve avec un planning totalement disperse et que je pense qu il fait cela pour ne pas me payer les heures crediteurs a mon actifnrnrnmerci d avance pour votre aide